

Traite BEITSA

Proposition de plan – Cinquième chapitre – Daf 2 a et b

Mishna

Beitzah she'Noldah

- (Beit Shamai) : Un œuf pondu le jour de Yom Tov peut être mangé.
- (Beit Hillel) : L'œuf ne peut pas être mangé.

Isur Chametz

- (Beit Shamai) : On transgresse l'interdit du « levain » « Se'or » à partir de Kazayit mais le Isur Chametz pour une quantité ka'Kotevet.
- (Beit Hillel) : Comme Se'or, le Chametz est interdit be'Kezayit.

Yachpor b'Deker / Celui qui abat un volatile ou un animal un Yom Tov

- (Beit Shamai) : On peut creuser afin d'accomplir *Kisuy ha'Dam*.
- (Beit Hillel) : La terre doit être préparée avant Yom Tov.

Les deux s'accordent à dire que b'Di'ived, on peut creuser la terre car les cendres d'un Kirah sont Muchan « préparées ».

Guemara

Quel type de poule a pondu l'œuf ?

- Une poule qui était destinée à être mangée.
 - Alors pourquoi le Beit Hillel interdit-il son œuf (c'est comme un aliment séparé d'une autre aliment) ?
- Il s'agit plutôt d'une poule destinée à pondre des œufs.
 - Alors c'est Muktzé, et comment Beit Shamai pourrait-il le permettre ?
- Peut-être que Beit Shamai ne tient pas compte de la notion de Muktzé (comme R. Shimon).
 - Peut-être que le Nolad est pire / encore plus sévère que Muktzé ?
- (R. Na'hman) : Non, la poule a été désignée pour pondre des œufs (et donc bien mouktsé), et permettre la Muktzé implique de permettre le Nolad également.
 - R. Na'hman semble alors se contredire en ce qui concerne les opinions de Beit Hillel et de Beit Shamai ?
 - Ici, il aligne Beit Hillel avec R. Yehudah (opinion stricte concernant Muktzé) et Beit Shamai avec R. Shimon (opinion indulgente).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Or, dans la Mishnah traitant des os et des peaux le Chabbat, nous lisons que Beit Hillel interdit et Beit Shamai autorise (ce qui correspond à notre Mishnah).
 - R. Na'hman a changé les positions pour aligner Beit Hillel sur R. Shimon et Beit Shamai sur R. Yehudah !
 - R. Na'hman n'a fait que suivre les indications laissées par R. Yehudah ha'Nasi lorsqu'il a dicté les Mishnayot anonymes et a maintenu que la Halacha est alignée sur Beit Hillel.

2 b

- Pour Shabbat, la Mishnah anonyme (citéée) suit R. Shimon.
- Pour Yom Tov, la Mishnah anonyme (citéée) suit R. Yehudah.
- Pourquoi R. Yehudah a-t-il changé de position ?
 - Il y a moins d'inquiétude que les gens abusent d'une indulgence pour Shabbat que pour Yom Tov.

Si la Mishnah parle d'une poule destinée à pondre des œufs, alors la Mishnah devrait enseigner le 'isur concernant la poule et nous connaîtrions le 'isur concernant l'œuf !

- En réalité, elle parle ainsi pour nous apprendre l'étendue de la Kula de Beit Shamai (même le Nolad est permis).
 - Mais l'enseignement du Isur (un élément a priori léger) nous informerait de l'étendue de la Chumra de Beit Hillel !?
 - Lorsqu'on nous laisse le choix, nous enseignons la force d'une Kula.
 - Alors pourquoi ne pas enseigner les deux en combinant la poule et l'œuf dans la Mishnah ! ?
 - (Rabah) : Le poulet était plutôt destiné à être mangé.
 - Alors pourquoi est-il Asur ?
 - A cause de Hachanah (Yom Tov après Shabbat et l'œuf était prêt dès Shabat, donc une chose terminée durant Shabat est interdite).
 - (Rabah) : Un œuf pondu aujourd'hui a été préparé hier.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- (Rabah) : D'après le Pasuk, nous apprenons qu'il n'est pas permis de préparer le Yom Tov pour le Shabbat, ni l'inverse.
 - (Abaye) : Alors un œuf pondu en milieu de semaine le jour de Yom Tov devrait être permis ?
- C'est une Gezeirah de ne pas permettre un œuf pondu le Yom Tov après Shabbat.
 - Alors un œuf pondu un Chabbat ordinaire (et non Motzei Yom Tov) devrait être autorisé ?
- C'est une Gezeirah de ne pas autoriser un œuf pondu le Chabbat après Yom Tov.
 - Mais nous avons appris que les œufs trouvés dans un poulet abattu le jour de Yom Tov peuvent être consommés, et ne sont pas sujets à une Gezeirah de peur que nous autorisions les œufs nés ce jour-là !?
 - Les Rabbanim n'appliquent pas de Gezeirot à des cas improbables tels que la découverte d'un œuf complet dans un poulet.
- Rav Yosef : L'œuf de la poule destiné à être mangé est interdit comme une Gezeirah au regard des fruits tombés.
 - (Abaye) : Mais le fruit tombé est lui-même une Gezeirah (de peur que l'on ne grimpe et ne coupe un fruit), ce qui fait de l'œuf une Gezeirah l'Gezeirah ?
 - L'œuf fait partie de la même Gezeirah que Peirot ha'Nosherin.
- R. Ylsthak : L'œuf est interdit de peur que nous autorisions le jus qui suinte des fruits
 - (Abaye) : Mais c'est une Gezeirah l'Gezeirah (Mashkin she'Zavu de peur que quelqu'un ne vienne presser le fruit) !?
-
- (c)

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Bs'D

- L'œuf est inclus dans la Gezeirah de Mashkin she'Zavu.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com